

Les Amis de la Bibliothèque municipale Albert Cohen



4 avenue de la Gare - 95320 St Leu-la-Forêt

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

St Leu, le 15.02.2008

Madame, Monsieur,

Vous avez pris la décision de vous présenter aux prochaines élections municipales et d'animer l'une des listes aspirant à diriger notre commune. En tant qu'association indépendante de toute structure politique ou municipale, nous nous adressons à vous pour connaître vos projets touchant à deux éléments importants de la vie culturelle de Saint-Leu-la-Forêt.

Le premier concerne **la bibliothèque municipale** dont les conditions de fonctionnement et l'avenir sont limités par la surface incontestablement insuffisante des actuels locaux.

Fin mai 2006, une enquête du CREDOC commandée par le Ministère de la Culture a analysé l'évolution de la situation des bibliothèques de lecture publique en France. **Alors que la lecture paraissait condamnée à régresser**, victime de la culture de l'écran, la part de la population qui lit des livres s'est stabilisée, (...) ce qui est remarquable, sur une période qui a vu la montée en puissance de l'usage d'Internet. *En stimulant la diffusion des produits culturels tels que les livres, les Cd de musique, les DVD ou l'accès à Internet, la fréquentation des bibliothèques françaises a doublé en 20 ans.*

Au sein des bibliothèques, ce sont les bibliothèques municipales qui occupent le premier plan : 72 % de 15 ans et plus ont déjà eu l'occasion d'en fréquenter une. Au-delà de leur fonction initiale de prêt, un **nombre croissant d'usagers « utilise le lieu pour lui-même**, parce qu'on peut y consulter des livres, des journaux ou internet, mais aussi tout simplement parce qu'il y a des tables et des chaises et que ce besoin de lieux pour travailler, seul ou en groupe existe : 50% des usagers lisent sur place et 76% des usagers de 15 à 25 ans considèrent la bibliothèque comme un lieu d'étude (...)

Parallèlement, le temps de séjour en bibliothèque s'est allongé en raison d'une offre sur place plus riche (...), les visites longues de plus de 30 minutes s'étant généralisées (71 % en 2005) ».

Dans une commune, la bibliothèque est souvent l'équipement public fréquenté par la proportion la plus importante de la population. *« La médiathèque municipale a aujourd'hui l'image d'un lieu culturel familier, dans la proximité immédiate du lieu de résidence, dans lesquels on vient voir des expositions (28 % des usagers) et assister à des lectures, des débats, des spectacles (20%).*

La bibliothèque municipale Albert Cohen n'échappe pas à la règle et fournit un exemple incontestable de ce succès malgré l'exiguïté de ces locaux. **Le nombre de ses lecteurs et le taux d'emprunt de documents sont dans une bonne moyenne par rapport au niveau national : 15 % de la population sont des lecteurs actifs et près de 25 % en sont usagers.**

L'acquisition de nouveaux supports (DVD), les animations informatiques, le Club Lecture qui à chaque réunion attire un public fidélisé, les opérations de sensibilisation à la lecture en partenariat avec les scolaires, comme le Rallye lecture pour une quarantaine de classes par an ou les animations avec vingt-trois classes de maternelles, la réduction du tarif d'adhésion (ramené à 5,00 € et applicable sans condition de résidence), la gratuité pour les moins de 18 ans, attirent de plus en plus de monde et sont ainsi des facteurs de convivialité dans une société où celle-ci se délite trop souvent.

Malheureusement, dans notre bibliothèque, le manque de place interdit l'usage

des tables de travail ou de consultation à bon nombre de publics. De même, faute d'espace suffisant, **les animations** orientées vers les plus jeunes **s'y déroulent** souvent dans des conditions d'inconfort assez étonnantes et **parfois en dehors des normes de sécurité.** **Quant aux personnes à mobilité réduite, l'accès à la bibliothèque leur est de fait impossible.**

« Si le rythme de croissance du nombre des usagers se poursuit au même rythme qu'entre 1990 et aujourd'hui, la part de la population allant en bibliothèque devrait continuer de croître et pourrait atteindre 50 % à l'horizon 2010. Cela permettrait à la France de rattraper son retard par rapport à la Grande-Bretagne ou aux pays scandinaves ». Mais, précise l'étude, « réaliser ce rattrapage suppose néanmoins que les collectivités locales continuent d'investir dans la création et la modernisation d'un équipement que les usagers voient comme un espace culturel plutôt que comme un simple lieu pour emprunter des livres ».

A l'approche d'échéances électorales majeures, cette prévision est à prendre au sérieux pour notre commune. **Avec ses 450 m², la bibliothèque Albert Cohen dispose d'une surface inférieure de moitié aux normes par habitant.**

Il est de notre devoir d'appeler à la création d'une nouvelle bibliothèque adaptée à la réalité du XXI^{ème} siècle, sous forme de pétition publique, si nécessaire.

Nous vous demandons donc, eu égard à l'urgence du problème, quel serait, au cas où le suffrage universel vous permettrait d'accéder à la direction de notre ville, le programme clair et défini dans le temps sur lequel vous vous engagez afin que la bibliothèque municipale de Saint-Leu-la Forêt soit accueillie dans des locaux modernes.

Ces locaux devront être adaptés aux différents publics qu'elle reçoit, dont particulièrement, les scolaires, les handicapés ou les personnes âgées. Sa surface devra correspondre aux normes nationales, soit 1 000 m² tout en considérant qu'une commune peut bénéficier d'un taux de subvention de 80 % pour la réalisation d'un tel équipement.

Nous aimerions, en second lieu, connaître votre position quant au devenir du Prix Annie Ernaux. Vous n'êtes pas sans ignorer que ce concours d'écriture, organisé depuis cinq ans par la bibliothèque, la librairie « A la Page 2001 » et notre association, connaît un succès croissant. Cette année, ce sont 420 candidats, adultes, juniors et benjamins, provenant de notre ville, de notre département mais également de la plupart des régions de France et même de l'étranger, qui ont envoyé leur contribution sur le thème proposé.

La réussite de ce Prix est rendue possible grâce au travail intensif du personnel de la bibliothèque, qui peut être évalué à celui d'un employé à temps plein sur une année.

La proclamation des résultats, le samedi 16 février prochain, sera, cette année encore, un véritable événement littéraire. Le palmarès sera en effet précédé d'une rencontre avec la romancière **Annick Geille** qui vient de publier son très remarqué « Un amour de Sagan » et de la présentation par **Annie Ernaux**, elle-même, de son dernier livre, sorti le 7 février dernier « Les Années », dont la presse a très largement rendu compte.

Ce Prix encourage des centaines de jeunes et d'adultes à se lancer dans une aventure ambitieuse et de qualité, ainsi qu'en témoigne le recueil des textes primés qui sera proposé au public dès l'annonce des résultats.

Le Prix Annie Ernaux contribue amplement au rayonnement culturel de notre commune. C'est pourquoi nous souhaiterions savoir, au cas où le suffrage universel vous permettrait d'accéder à la direction de notre ville, si vous entendez en assurer la continuité en confirmant l'implication de la municipalité et en donnant les moyens humains nécessaires à son organisation.

Nous serons heureux d'étudier et de faire connaître vos réponses à ces deux questions concernant l'avenir de notre bibliothèque municipale et le Prix Annie Ernaux.

Nous vous en remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués à l'action culturelle, à la lecture publique et à l'écriture dans notre commune.

Le Conseil d'Administration des Amis de la Bibliothèque